

LA LETTRE AMBÉSIENNE

Lettre d'information du Maire - avril 2024 - n°3

Le mot du Maire

Le 26 mars dernier, le Conseil municipal a voté très majoritairement le budget de la ville pour 2024.

Dans le contexte connu de tous (factures impayées des années précédentes, paiement des travaux de Cantefrêne), le compte administratif de l'année 2023 a présenté un déficit cumulé de près de 800 000€.

Malgré cela, le budget 2024 a été construit en maintenant un haut niveau de services à l'attention de tous nos concitoyens. Pour rendre cela possible, des choix ont dû être faits. Aussi, plus de 2 000 000€ de travaux d'entretien et de réhabilitation des bâtiments municipaux, pourtant nécessaires, ont été reportés. De plus, certains contrats ne seront pas renouvelés afin d'alléger la masse salariale.

Afin de réaliser les investissements prévus sur les deux exercices à venir (réhabilitation de l'école et de sa cour, travaux avenue Jean Moulin, plantations rue Leclerc et place de la mairie, ...), nous aurons recours à l'emprunt. Pour pouvoir négocier et être crédibles auprès des établissements bancaires, il nous faut une épargne suffisante. Aussi, dans un contexte où les dotations sont figées, nous avons dû nous résoudre à augmenter de 5 points la fiscalité sur le foncier bâti payé par les propriétaires (dont 75% de cette hausse sera supportée par les entreprises).

Ce budget volontariste, fiable et sincère, d'un montant de 8 millions d'euros, mis en musique par les services et les agents municipaux, dans un contexte national inflationniste délicat, n'oublie pas le volet social. Le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) augmentera encore ses aides apportées aux bénéficiaires, et cette année 2024 devrait voir l'ouverture d'une épicerie solidaire pour aider ceux qui souffrent de l'augmentation du coût de la vie, du logement et de l'énergie.

Ambésiennes, Ambésiens, nous élus, accompagnés des agents des différents services, veillerons à votre satisfaction au quotidien.

Fidèlement vôtre,
Gilbert Dodogaray,

Maire d'Ambès et Conseiller Métropolitain



Situation inquiétante dans les écoles : la municipalité monte au créneau !

Depuis quelques années, l'école maternelle Maria Montessori et l'école élémentaire Jacques Brel connaissent de réelles problématiques avec les élèves scolarisés.

En effet à ce jour, un enfant sur trois rencontre des difficultés particulières en maternelle :

- Sur 127 élèves, 26 sont suivis par le CMPEA (*Consultations Médico-Psychologiques pour Enfants et Adolescents*) ;
- 2 ont un dossier MDPH (*Maison départementale des Personnes Handicapées*) avec un AESH (*Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap*) de 20 heures chacun ;
- 2 enfants présentent des troubles du comportement.

Concernant les élèves de l'école élémentaire, c'est le même constat :

- Les résultats aux évaluations nationales sont globalement très faibles et inquiétants (identiques aux résultats des écoles de Lormont situées en REP+) ;
- 72 enfants sont accueillis au RASED (*Réseau d'Aide Spécialisée aux Élèves en Difficulté*) soit 36% des effectifs.

Les deux écoles bénéficient actuellement d'une expérimentation de l'ARS via l'AMMA, relevant du CMPEA d'Ambarès, débutée en février 2023 et devant se poursuivre jusqu'en février 2025 si des crédits lui sont alloués.

Les directrices et les enseignants des écoles ont exposé en détail les difficultés rencontrées dans l'exercice de leur métier. Quant aux enseignants, il est constaté un épuisement et une instabilité de l'équipe pédagogique qui manque de temps pour faire face à toutes ces problématiques.

Face à ce constat alarmant, le Maire d'Ambès, Gilbert Dodogaray, a adressé deux courriers au DASEN (*Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale*). En effet, la municipalité considère que dans cette situation critique, il est impératif de maintenir les 9 classes actuelles. De plus, elle vise à obtenir soit un classement en Réseau d'Éducation Prioritaire (REP) ou en Réseau d'Éducation Prioritaire renforcé (REP+), soit un Contrat Local d'Accompagnement. Ces mesures visent à répondre aux besoins spécifiques du territoire et des publics les plus vulnérables, même s'ils ne relèvent pas de l'éducation prioritaire. La municipalité propose également le dédoublement des classes de CP et CE1 ou la présence d'un enseignant supplémentaire. Elle recommande également une direction déchargée à temps plein, un RASED complet, ainsi que l'utilisation des 18 heures de formation annuelle des enseignants pour favoriser la collaboration avec l'équipe de circonscription, créer des espaces d'échange et concevoir des séquences pédagogiques adaptées aux besoins particuliers de l'école.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé de l'avancée de ce dossier.



UTILISEZ VOTRE VOIX.

ÉLECTIONS EUROPÉENNES
9 JUIN 2024



Élections européennes : comment ça marche ?

Les élections européennes, c'est quoi ?

Aux élections européennes, les personnes qui vivent dans l'Union européenne élisent des députés pour les représenter au Parlement européen.

Quand auront lieu les prochaines élections ?

Les prochaines élections auront lieu du 6 au 9 juin 2024.

Pourquoi est-il important de voter ?

Quand vous votez, vous choisissez les députés au Parlement européen. Ces députés prennent des décisions qui influencent votre quotidien. Par exemple, ces décisions ont une influence sur l'emploi, sur les soins de santé et sur l'environnement.

Que font les députés au Parlement européen ?

Les députés européens représentent les 450 millions de personnes qui vivent dans l'Union européenne. Ils examinent les projets de nouvelles lois européennes, modifient les lois pour les améliorer, vérifient que l'Union européenne fonctionne correctement, votent les accords commerciaux avec les pays qui ne sont pas dans l'UE et élisent la Présidente ou le Président de la Commission européenne.

Combien de députés européens seront élus ?

81 députés européens seront élus en France en 2024, soit deux de plus que lors des élections de 2019. Au total, le Parlement européen comptera 720 députés contre 705 actuellement.

Qui peut voter ?

Pour pouvoir voter, il faut être un citoyen français âgé d'au moins 18 ans la veille du scrutin, être domicilié dans la commune où l'on souhaite voter et inscrit sur les listes électorales de cette commune.

Où puis-je voter ?

Vous devez voter au bureau de vote dont l'adresse est inscrite sur votre carte électorale. À Ambès, les élections auront lieu à l'Espace des 2 Rives.

Où dois-je m'inscrire pour voter ?

Pour pouvoir voter, vous devez être inscrit sur les listes électorales de la commune. Vous pouvez vous inscrire en vous rendant directement à la mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile. Attention, vous avez jusqu'au 3 mai 2024 !

Quels documents dois-je apporter au bureau de vote ?

Pour voter, vous devez vous munir de votre carte électorale et d'une pièce d'identité.

Réduction de la fréquence de collecte des ordures ménagères à compter du 3 juin 2024 à Ambès

À COMPTER DU 3 JUIN 2024, LES ORDURES
MÉNAGÈRES SERONT COLLECTÉES UNE FOIS
PAR SEMAINE AU LIEU DE DEUX À AMBÈS.



Votée par le Conseil Métropolitain en mars 2022, l'action du plan déchet prévoit d'adapter les moyens aux besoins réels de collecte des ordures ménagères. En effet, grâce au déploiement des dispositifs pour mieux valoriser les déchets (centre de tri, composteurs...), le service est peu utilisé et le volume des poubelles noires diminue. Pour cette raison, un nouveau planning de collecte dans les communes a été élaboré.

Pour Ambès :

- > Jours de collecte OMR actuel : mardi et vendredi
- > Futur jour de collecte OMR : mardi.
- > Jour de collecte tri actuel : jeudi
- > Futur jour de collecte tri : lundi.

Le retour de la fête locale !

LES 3, 4 ET 5 MAI PROCHAIN, RENDEZ-VOUS À AMBÈS
SUR LA PLACE DU MARCHÉ POUR 3 JOURS DE FÊTE ! AU
PROGRAMME : FEU D'ARTIFICE, SOIRÉES FESTIVES ET
MANÈGES !

Organisée par le Comité des Fêtes en collaboration avec les associations *Jeunesse Ambésienne*, *APE sourire d'Ambès* et le *Club de pétanque*, la fête locale 2024 s'installe sur la commune d'Ambès avec un programme riche et festif. Entre fête foraine, concours de pétanque, concours vélos et trottinettes fleuris, feu d'artifice, escape game... il y en aura pour tous les goûts ! Découvrez l'intégralité du programme sur la page facebook de la ville d'Ambès.

Inscriptions jetons et réservations jambalaya : les vendredis 12, 19 et 26 avril de 18h à 20h à la salle Gérard Casanova.

> Renseignements au 06 82 17 76 89.

Culture et médiathèque : vos programmes en ligne !

Perçue comme essentielle par l'équipe municipale, la programmation culturelle d'Ambès est accessible à tous, à toutes les générations et durant les différentes saisons de l'année. Pour ne manquer aucun concert, spectacle et/ou animation, le programme de la culture et de la médiathèque est disponible au format numérique directement sur la page facebook de la ville d'Ambès.

Prochainement au mois d'avril et de mai, venez assister à :

- L'exposition PRISMES du 23 avril au 24 mai à la médiathèque ;
 - Un apéro bibli' le jeudi 25 avril à 18h30 à la médiathèque ;
 - Un concert swing du groupe À l'Ouest de l'Est le vendredi 26 avril à 19h à l'Espace des 2 Rives ;
 - Un concert rap de Cheeko le vendredi 17 mai à 19h à la cale ;
 - L'initiation 3D le samedi 25 mai à 10h30 à la médiathèque
- ... Et beaucoup d'autres animations !